



Sapeurs pompiers de Maine-et-Loire
A vos côtés, pour le vie

PROCÈS-VERBAL

DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES POUR LES ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

(CATSIS)

Jeudi 15 octobre 2020

La commission de recensement des votes pour les élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la **Commission administrative et technique** du service d'incendie et de secours de Maine-et-Loire, s'est réunie le jeudi 15 octobre 2020 à 14 heures 30, à la direction départementale d'incendie et de secours, 6 avenue du Grand Périgné, CS 90087 49071 BEAUCOUZÉ CEDEX, sous la présidence de Monsieur Arnaud BENOIT, directeur de cabinet, représentant Monsieur René BIDAL, préfet de Maine-et-Loire.

Assisté de :

- Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS, Monsieur Patrice BRAULT,
- Monsieur le Directeur départemental du SDIS, Monsieur le contrôleur général Pascal BELHACHE,
- Monsieur le Maire de Cholet, Monsieur Gilles BOURDOULEIX, excusé,
- Monsieur le Maire de Nuillé, Monsieur Christophe PIET, excusé
- Monsieur le Président de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, Monsieur Christophe BECHU, excusé,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, Monsieur Jackie GOULET

La commission, ainsi constituée, a pour secrétaire, Monsieur Simon RAIMBAULT de la préfecture de Maine-et-Loire, désigné par Monsieur René BIDAL, préfet de Maine-et-Loire.

Par délibération du 8 juillet 2020 du conseil d'administration du SDIS49, le vote électronique par internet a été retenu comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour les élections 2020 des sapeurs-pompiers volontaires qui siégeront à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS).

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°2020-144 du 20 février 2020, a été institué un bureau de vote centralisateur commun aux scrutins de la commission de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, mais également un bureau de vote propre à chaque scrutin. Les arrêtés n°2020-2481 et 1221 du président du conseil d'administration du SDIS49 du 9 juillet et 28 septembre 2020 fixent la composition de la commission de recensement et des bureaux de vote électroniques.

Les procès-verbaux des bureaux de vote électronique sont joints au présent procès-verbal.

Après que les bureaux de vote électronique aient procédé aux opérations de dépouillement, les résultats ont été proclamés comme suit :



Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire
A vos côtés, pour la vie

ELECTION DES REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX N'AYANT PAS LA QUALITE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

(15 octobre 2020)

Nombre de représentants officiers SPP : 2
Nombre de représentants officiers SPV : 2
Nombre de représentants non officiers SPP : 3
Nombre de représentants non officiers SPV : 3
Nombre de représentants fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel en service dans le département : 2

Mode de scrutin du vote électronique : scrutin de liste proportionnel au plus fort reste au sein de 5 collèges électoraux

Collège électoral : les sapeurs-pompiers relevant du corps départemental et les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel en service dans le département.

	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	de bulletins blancs	de suffrages exprimés
SPP OFF	97	78	3	75
SPV OFF	264	55	7	48
SPP NO	381	234	18	216
SPV NO	1741	94	11	83
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX	119	80	11	69

OBSERVATIONS :



Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire
À vos côtés, pour la vie

PROCLAMATION DES RESULTATS :

Sont déclarés élus :

Collège des sapeurs-pompiers professionnels officiers

TITULAIRES	SUPPLEANTS	Titre de la liste
Jean-François GOUDARD	Bruno FARDET	Avenir secours
Ludovic JARRY	Clair BRAXDIER	Avenir secours

Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers

TITULAIRES	SUPPLEANTS	Titre de la liste
Alfred BOUCHARD	Jeshaen DELANNA	CGT
Mathias TOUCHARD	Nicolas ANDRÉ	CGT
Guillaume GIBOUIN Gyrik GUYON	Nicolas GUERIN Dimitri FAUVELARD	UNSA

Collège des sapeurs-pompiers volontaires officiers

TITULAIRES	SUPPLEANTS	Titre de la liste
Pascal VALETTE	Bruno NEACIER	UDSP 49
Fabrice POUPARD	Dominique ZERISSE	UDSP 49

Collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers

TITULAIRES	SUPPLEANTS	Titre de la liste
Nicolas BERTÉ	Loupant COUPRY	UDSP 49
Mathis GUINEBERTEAU	Antoine CLARAVIC	UDSP 49
Pascaline RATEAU	Franck DUBOIS	UDSP 49

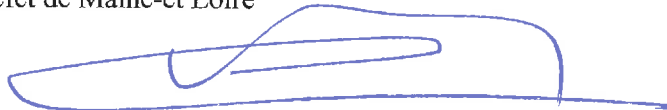
Collège des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel en service dans le département

TITULAIRES	SUPPLEANTS	Titre de la liste
Damien LARGERU	Hélène ZETROZ	Avenir secours Action catégorique
Marina BORRIGault	Aline SOUPÉ	Avenir secours Action catégorique

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 15 octobre 2020 à 15^h40 a été, après lecture, signé par le président et les membres de la commission.

Président de la commission Monsieur Arnaud BENOIT, Directeur de cabinet, Représentant Monsieur le Préfet de Maine-et Loire



Secrétaire de la commission Monsieur Simon RAIMBAULT, Fonctionnaire de la préfecture de Maine-et Loire



Les autres membres de la commission Monsieur Patrice BRAULT, président du Conseil d'administration du SDIS49



Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet,

Excusé

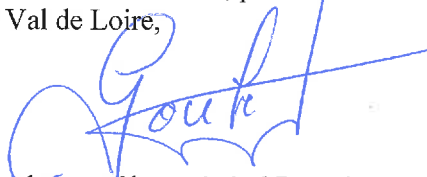
Monsieur Christophe PIET, Maire de Nuillé,

Excusé

Monsieur Christophe BECHU, président de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole,

Excusé

Monsieur Jackie GOULET, président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire,



Monsieur le contrôleur général Pascal BELHACHE, directeur départemental du SDIS49

